Grille d'évaluation restauration

Audit du référent.e

Structure du référent :

Nom du référent :

Date de l'audit :

Nom du (des) représentant(s) rencontré(s) :

Informations sur le prestataire

Type d'établissement :

Nom de l'établissement :

Propriétaire de l'établissement :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Site internet :

Pour rappel : Le prestataire doit valider les critères d'éligibilité, les critères socles ainsi que les critères thématiques.

Sont éligibles à la marque Accueil Vélo les établissements suivants qui respectent les critères socles :
- Les établissements permanents : restaurants, brasseries...
- Les établissements saisonniers/mobiles : guinguettes, food trucks, à conditions que l'information sur leur amplitude horaire et saisonnière soit explicite sur leur communication.
- Les lieux hybrides proposant de la petite restauration sous forme de paniers, bocaux, snacking : épiceries, magasins de producteurs, tiers-lieux, boulangeries,...

La labellisation des établissements de chaînes de restaurations nationales et internationales n'est pas possible, ces établissements ne respectant pas le critère d'accueil spécifique des clientèles vélo.

Critère d'éligibilité	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Être situé à proximité d'un itinéraire vélo				
1.1 Le prestataire évalué est situé à proximité d'un ou plusieurs itinéraires répondant à l'une des catégories éligibles au déploiement de la marque Accueil Vélo :				
1.1.1 itinéraire inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes	☐	☐	☐	
1.1.2 itinéraire inscrit à un schéma régional ou départemental cyclable.	☐	☐	☐	
1.1.3 itinéraire « sportif » inscrit dans les mêmes schémas que ci-dessus ou au PDIPR ou labellisé « Grandes Traversées » par la FFC	☐	☐	☐	
1.1.4 « camp de base » : accès train+ vélo ou car + vélo +5 boucles minimum inscrites à un schéma (chaque boucle balisée et minimum 10km) + services aux cyclistes minimum hébergement / restauration/ location + POI	☐	☐	☐	
1.1.5 itinéraire de « maillage », sur véloroute, inscrit à un schéma départemental, mesurant de 35 à 100 km et reliant deux itinéraires ou rejoignant un lieu touristique d'importance.	☐	☐	☐	

Grille d'évaluation restauration

Critères socles obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Être informé sur le meilleur parcours pour arriver chez votre Accueil Vélo Rappel : Si vous avez un doute sur l'itinéraire de liaison, parlez-en à votre animateur territorial de la marque.				
1.1 Le prestataire connaît le trajet de liaison entre l'itinéraire et son établissement.	☐	☐	☐	
1.2 Le trajet de liaison répond à une des 4 possibilités ci-dessous :				
1.2.1 le prestataire est situé directement sur l'itinéraire.	☐	☐	☐	
1.2.2 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et le trajet entre l'itinéraire et l'établissement est validé par un processus local	☐	☐	☐	
1.2.3 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et le trajet entre l'itinéraire et l'établissement emprunte des aménagements cyclables en sites propres (véloroute, piste cyclable ...) ou en site partagé (bande cyclsable, chaussidou) ou une petite route de campagne au trafic automobile très limité et ne présentant pas de point noir (pas de carrefour important non aménagé, pas de rond point non aménagé, pas de circulation de poids lourds..)	☐	☐	☐	
1.2.4 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire vélo et l'itinéraire de liaison n'est pas aménagé (pas de voie verte ni de piste cyclable, ni de bande cyclable, ni de chaussidou, …) mais ne présente pas de point noir (pas de carrefour important non aménagé, pas de rond point non aménagé, pas de circulation de poids lourds..) et l'offre vélo du territoire n'est pas destinée à uen clientèle familiale ou de novices.	☐	☐	☐	
1.2.5 le prestataire n'est pas directement sur l'itinéraire et la liaison présente un ou plusieurs points noirs : carrefour important non aménagé, ronds points non aménagés, trafic poids lourd régulier (pare exemple zone industrielle ou commerciale) : le prestataire ne peut pas être labellisé	☐	☐	☐	
1.3 Le prestataire dispose d'un support (carte, plan ou texte) qui décrit ce trajet.	☐	☐	☐	
1.4 le prestataire s'engage à informer ses clients sur ce trajet en faisant figurer les indications sur ses documents de	☐	☐	☐	
2. Être accueilli : vous, votre vélo, vos sacoches …				
2.1 Le prestataire est facilement joignable :				
2.1.1 les coordonnées du prestataire sont facilement trouvable en ligne	☐	☐	☐	
2.1.2 les coordonnées du prestataire sont affichés sur place	☐	☐	☐	
2.2 Le prestataire peut en plus du français accueillir ses clients en anglais. Si le candidat à la labellisation ne parle pas anglais, il est préconisé de lui fournir un document (lexique ou schéma très basique ou brochure des principaux termes liés au vélo selon sa catégorie.	☐	☐	☐	
2.3 Le prestataire fournit de la documentation :				
2.3.1 sur les offres d'itinéraires vélos du territoire	☐	☐	☐	
2.3.2 touristique	☐	☐	☐	
2.4 Le prestataire fournit des conseils sur :				
2.4.1 les itinéraires vélo de proximité	☐	☐	☐	
2.4.2 sur les sites de visites, la restauration, les activités à proximité	☐	☐	☐	
2.5 Le prestataire fournit des informations :				
2.5.1 sur les services locaux dont les cyclistes pourraient avoir besoin	☐	☐	☐	
2.5.2 le prestataire fournit des informations de base sur la marque Accueil Vélo : ses objectifs , ses catégories	☐	☐	☐	
2.6 Le labellisé Accueil Vélo s'engage à participer aux rencontres organisées sur le territoire par l'Office de tourisme et/ou le référent sur l'offre vélo comme sur la mise en réseau des prestataires.	☐	☐	☐	

Grille d'évaluation restauration

Critères socles obligatoires	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
3. Pouvoir stationner gratuitement votre vélo sur place ou à proximité grâce à des arceaux ou à un local fermé, sécurisé et de plain-pied. Rappel : La saturation des parkings vélo publics ne peut invalider le critère, néanmoins dans ce cas, il faut encourager le prestataire à communiquer avec son référent AV et la collectivité de son territoire pour trouver des solutions.				
3.1 le prestataire met à disposition, à minima 5 arceaux, devant son établissement, à proximité imédiate ou sur le domaine public ou	☐	☐	☐	
3.2 le prestataire met à disposition un abri fermé, couvert, sécurisé et de plain-pied	☐	☐	☐	
3.3 l'équipement permet d'accueillir tous les types de vélos	☐	☐	☐	
4. Pouvoir déposer vos sacoches et bagages le temps de votre pause via un service de gardiennage, de casiers, de consignes (gratuit ou payant). Ce service peut ne pas être proposé pour des raisons de sécurité – par exemple pour cause de dispositif vigipirate				
4.1 Les restaurants et lieux de restauration proposent à minima :	☐	☐	☐	
4.1.1 de conserver les bagages à proximité de sa table ou	☐	☐	☐	
4.1.2 de les déposer dans un vestiaire / un espace dédié ou	☐	☐	☐	
4.1.3 de les garder derrière le comptoir ou	☐	☐	☐	
4.1.4 proposent un service de consigne / casiers (ex restaurants de musées)	☐	☐	☐	
4.3 Le prestataire candidat à la labellisation informe ses clients sur ce service lors de ses contacts par mail ou téléphone.	☐	☐	☐	
5. Pouvoir recharger votre téléphone, votre GPS pendant la pause Rappel : Ce service est proposé uniquement aux clients des prestataires. Il n'est pas obligatoire que le labellisé Accueil Vélo surveille le téléphone / le GPS pendant son chargement. Le touriste à vélo doit être informé que cette recharge se fait sous sa responsabilité et être invité à attendre auprès de la prise la fin du chargement.				
5.1 Le prestataire propose à ses clients une prise ou brancher un chargeur de téléphone / GPS pendant le repas.	☐	☐	☐	
6. Pouvoir recharger la batterie de votre VAE le soir à l'étape ; ce service peut ne pas être proposé pour raison de réglementation dans certains monuments historiques par exemple. Rappel : La gratuité ou la tarification de cette recharge sont laissées à l'appréciation du labellisé. Sachant que le coût d'une recharge de batterie d'un VAE s'établit selon la puissance de la batterie entre 5 et 11 centimes d'euros. Si le prestataire décide de facturer cette recharge, l'information devra être précisée en amont lors de la				
6.1 Le prestataire propose une solution de recharge des batteries VAE à ses clients ou	☐	☐	☐	
6.2 Le prestataire indique la borne de recharge la plus proche	☐	☐	☐	
7. Avoir à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries : matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied et vous indiquer le réparateur le plus proche. Rappel : Il n'est pas attendu que le prestataire réalise les opérations d'entretien ou les petites réparations. Je précise au prestataire qu'il doit renouveler les consommables du kit de réparation.				
7.1 Le kit de réparation comprend tous les éléments listés, sachant qu'il n'y a pas de dérogation possible:				
7.1.1 matériel pour crevaison	☐	☐	☐	
7.1.2 jeu de clés standard	☐	☐	☐	
7.1.3 lubrifiant	☐	☐	☐	
7.1.4 pompe à pied	☐	☐	☐	
7.2 Le prestataire est capable de communiquer, si le client le demande, les coordonnées du réparateur de vélo le plus proche.	☐	☐	☐	

Grille d'évaluation restauration

Critère thématique obligatoire	Évaluation			Commentaires de l'évaluateur
	ACQUIS	NON ACQUIS	À CORRIGER	
1. Tous les restaurants et points de restauration (guinguettes, food trucks…) Accueil Vélo sont ouverts le midi et proposent une formule rapide et la possibilité de la consommer sur place ou à proximité dans un espace équipé de tables et de chaises				
1.1 Pour tous les prestataires de restauration :				
1.1.1 Le prestataire propose une offre de restauration le midi	☐	☐	☐	
1.1.2 Le prestataire propose au moins une formule rapide.	☐	☐	☐	
1.1.3 Le prestataire met à disposition un espace équipé de tables et de chaises :	☐	☐	☐	
1.1.3.1 sur place	☐	☐	☐	
1.1.3.1 à proximité	☐	☐	☐	
1.2 Si le restaurant candidat est gastronomique, vérifier que l'accueil des cyclistes est envisagé quelque soit leurs tenues.	☐	☐	☐	
1.3 En plus, pour les établissements mobiles et les lieux hybrides, il y a des toilettes :	☐	☐	☐	
1.3.1 sur place	☐	☐	☐	
1.3.2 à proximité	☐	☐	☐	

Date et signature du référent :

Date et signature de l'établissement évalué :